

AR Prefecture

005-210500237-20191113-20191113154-DE
Reçu le 19/11/2019
Publié le 19/11/2019



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 NOVEMBRE 2019

N° DEL 2019.11.13/154

Thème : TRAVAUX 7

Le **mercredi 13 novembre 2019** à 18h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire**.

Objet : Passerelle piétons cycles sous la RN94 - Actualisation du plan de financement.

Étaient Présents :

GUÉRIN Nicole, POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, GUIGLI Catherine, BOVETTO Fanny, DUFOUR Maurice, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, MARCHELLO Marie, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PROREL Alain, BRUNET Pascale, FERRAINA Marie-Hélène, CIUPPA Marcel, FABRE Mireille, RASTELLO Anne, HOLLARD Rémi, PEYTHIEU Éric, GRYZKA Romain, VALDENAIRE Catherine, MONIER Bruno, MUHLACH Catherine, PICAT RE Alessandro, BREUIL Marc, ARMAND Émilie, DAZIN Florian.

Convocation :

Date : 05/11/2019

Affichage : 05/11/2019

Nombre de membres du conseil municipal

En exercice : 33

Présents : 29

Nombre de suffrages exprimés :

32

Étaient représentés :

MARTINEZ Gilles donne pouvoir à FROMM Gérard ;
KHALIFA Daphné donne pouvoir à GUÉRIN Nicole ;
ROMAIN Manuel donne pouvoir à DJEFFAL Mohamed ;

Absents excusés :

MARTINEZ Gilles, KHALIFA Daphné, MILLET Thibault, ROMAIN Manuel.

Secrétaire de séance : Mohamed DJEFFAL

AR Prefecture

005-210500237-20191113-20191113154-DE
Reçu le 19/11/2019
Publié le 19/11/2019

Rapporteur : CIUPPA Marcel

Vu la délibération n°DEL 2019.01.30/020 du 30/01/2019,

Considérant le refus de la Région de financer l'opération,

Rappel du projet :

Le projet de la passerelle cycles et piétons est un ouvrage présent sur le futur tracé de la voie douce Via Guisane qui reliera à terme Briançon au Mûnétier les Bains via Saint Chaffrey et La Salle Les Alpes.

Sur la commune de Briançon, le principal point noir du tracé est la traversée de la RN 94 au niveau du pont de la Cartoucherie. Celle-ci se fait actuellement via un simple passage piéton.

L'objectif du projet est de s'affranchir de cette traversée dangereuse en faisant cheminer la voie douce sous la RN 94 via une passerelle métallique suspendue à la culée du pont de la Cartoucherie.

Le coût de l'opération est estimé à 418 000 euros hors taxe. Il se décompose de la manière suivante :

- | | |
|--|--------------|
| • Études externalisées : | 13 000 € HT |
| • Travaux - Construction des remblais en terre armée : | 255 000 € HT |
| • Travaux - Construction de la passerelle : | 150 000 € HT |

Il est proposé d'actualiser le plan de financement comme suit :

État (40%)	167 200,00 €
Département (10%)	41 800,00 €
Autofinancement (50%)	209 000,00 €
Total	418 000,00 €

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De valider l'actualisation du plan de financement de l'opération ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès des organismes et instances susceptibles de participer au financement de cette opération.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, un conseiller municipal délégué ou le directeur général des services à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 32

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

TRAVAUX 7 DEL 2019.11.13/154

PUBLIÉ LE

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire,
Gérard FROMM
Signature numérique de Gérard FROMM
Le 21/11/2019 15:01:45